

"A qui profitent les élections européennes de second ordre?" dans La Voix du Luxembourg (26 avril 2004)

Légende: Dans un article paru le 26 avril 2004 dans le quotidien La Voix du Luxembourg, Philippe Poirier, chercheur à l'Université du Luxembourg, explique les particularités du système électoral luxembourgeois pour les élections au Parlement européen. En particulier, il en critique les défauts qui empêchent l'électeur de choisir les candidats en fonction du groupe parlementaire auquel ils vont appartenir et du rôle qu'ils vont effectivement accomplir en tant que députés européens.

Source: La Voix du Luxembourg. 26.04.2004. Luxembourg. "A qui profitent les élections européennes de second ordre?", auteur:Poirier, Philippe , p. 6.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/a_qui_profitent_les_elections_europeennes_de_second_ordre_dans_la_voix_du_luxembourg_26_avril_2004-fr-a82aa1e9-17fa-4b4c-bfb9-3463a6d91184.html



Date de dernière mise à jour: 27/04/2016

A qui profitent les élections européennes de second ordre?

Les partis politiques au Luxembourg à l'image des partis belges ou français considèrent que les élections européennes sont de second ordre. Depuis la première élection du Parlement européen au suffrage universel en 1979, ceux et celles qui siègent en effet à Strasbourg – à de rares exceptions près – n'ont pas été élus directement par les citoyens. Cela tient en premier lieu au mode de scrutin retenu calqué sur celui des élections législatives, exception faite de la circonscription unique.

C'est le résultat, en second lieu, de la stratégie arrêtée par les partis visant à présenter des candidats qui – s'ils en ont le choix – préféreront entrer au gouvernement ou à la Chambre des députés plutôt qu'au Parlement européen. Plusieurs réformes ont été pourtant proposées par le passé pour redorer le blason des élections européennes mais elles sont toutes restées lettre morte.

Le parti démocratique voulait que les élections législatives et européennes soient disjointes. Le parti chrétien social souhaitait l'incompatibilité des candidatures simultanées sur les listes présentées le même jour aux élections législatives et aux élections européennes. Le député social-démocrate Ben Fayot déposa, quant à lui, une proposition de loi empêchant le panachage mais laissant la possibilité à l'électeur de donner une voix de préférence. L'électeur aurait pu ainsi exprimer clairement ses souhaits politiques pour l'Union européenne – c'est-à-dire voter pour la formation politique et son programme et non en fonction de la notoriété nationale de tel ou tel candidat – tout en choisissant lui-même ceux et celles qui seraient allés dans la capitale alsacienne. Sans doute, dans l'esprit de l'élu socialiste, les électeurs l'auraient fait au profit d'hommes et de femmes qui se seraient investis réellement et uniquement dans la politique européenne.

La non-adoption des réformes susmentionnées et le manque de considération pour le rôle et la fonction des eurodéputés – outre le fait qu'ils ne prennent pas en compte que le Parlement européen s'est doté de pouvoirs de plus en plus conséquents et qu'ils retardent l'appui des citoyens communautaires à la vie politique locale – a pour conséquence d'empêcher les Luxembourgeois et par extension les communautaires résidant au Grand-Duché de participer pleinement à l'espace public européen pourtant en voie d'achèvement et d'en comprendre ses dynamiques électorales.

A titre d'exemple, dans une étude publiée la semaine dernière – *Predicting the future* – Simon Hix, professeur de sciences politiques à la *London School of Economics*, note que le parti socialiste européen qui rassemble tous les partis sociaux-démocrates européens dont le *LSAP* (parti ouvrier socialiste luxembourgeois) – en dépit des succès récents aux élections législatives du parti socialiste ouvrier espagnol et aux élections régionales du parti socialiste français – aurait moins d'eurodéputés dans le prochain parlement européen. 217 eurodéputés contre 232 auparavant.

Le nombre d'eurodéputés sortants comprend les observateurs désignés par les parlements nationaux des nouveaux Etats membres dont le nombre équivaut à celui des eurodéputés en provenance de ces pays qui seront élus effectivement en juin. Le *LSAP* perdrait quant à lui un siège d'eurodéputé au profit de l'*ADR*. Le parti populaire européen dont est membre le *CSV* (parti chrétien social) resterait la première force politique européenne bien qu'il aurait lui aussi un nombre inférieur d'eurodéputés, 285 contre 297.

Son succès relatif dépendrait essentiellement du triomphe électoral des partis qui lui sont affiliés dans les nouveaux pays membres à l'exception de la Hongrie et de la République tchèque. L'affaiblissement des deux grandes familles politiques européennes ne profitera pas aux écologistes et encore moins aux gauches radicales. Le groupe écologiste auquel sont associés aussi des partis régionalistes de centre gauche, passerait de 45 à 40 sièges. Le groupe de la gauche unie européenne/gauche écologique nordique auquel sont rattachés la Gauche et le *KPL* n'aurait plus que 39 sièges contre 56 dans le Parlement européen sortant.

Les «grands gagnants» des élections européennes seraient avant tout le parti européen libéral démocrate réformateur et tous les partis attachés à l'Europe des Nations. Le premier parti cité, celui de l'actuel président du Parlement européen, Pat Cox, et dont est membre également le parti démocratique, décrocherait 73 sièges

contre 66 auparavant. Les partis souverainistes, les formations d'extrême droite ou confessionnelles catholiques, protestantes ou orthodoxes – mais qui ne parviendraient pas à surmonter leurs divisions dans le prochain Parlement européen – disposeraient de 78 députés contre une soixantaine actuellement. Les élections de second ordre profitent donc à ceux qui ne sont pas les plus grands supporters de la construction d'une Europe politique forte.

* Philippe Poirier, docteur en sciences politiques, est chercheur à l'Université du Luxembourg.